

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3709

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Chassieu

objet : **Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics du centre - Approbation du projet - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics du centre de Chassieu, le conseil de Communauté a décidé, dans sa séance du 22 septembre 2003, de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 1 100 000 €.

A l'issue de la procédure de concours, il a autorisé monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'atelier d'architecte Bruno Dumetier.

Compte tenu de l'importance des surfaces concernées (20 000 mètres carrés) et des contraintes de mise en œuvre en phase chantier, l'opération a été scindée en deux tranches. La première tranche correspond à la place Franklin Roosevelt et à la séquence de la rue de la République entre Roosevelt et Coponat et est l'objet de ce présent rapport (11 000 mètres carrés). La deuxième tranche conditionnelle correspond à la séquence de la rue de la République entre Coponat et la mairie (9 000 mètres carrés).

L'objectif du projet est de renforcer l'attractivité urbaine, résidentielle et commerciale du centre-ville en réaménageant l'entrée du centre-ville (place Franklin Roosevelt) et son axe principal (rue de la République).

Le projet retenu respecte le programme suivant :

- sur la place Franklin Roosevelt :

- . doter la place d'une identité propre et affirmée d'entrée de centre-ville,
- . créer un vaste espace public, en rapport avec sa vocation,
- . mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal de la place,
- . favoriser l'articulation avec la rue de la République,
- . prévoir des liaisons piétonnes sécurisées et confortables entre la rue de la République, la route de Genas et les espaces de loisirs (espace Joly, jeu de boules, parc de la Poste) ;

- sur la rue de la République :

- . sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes, et privilégier le déplacement des personnes à mobilité réduite,
- . permettre une bonne circulation des bus,
- . favoriser l'attractivité commerciale,
- . conserver une image de rue structurée et ouverte,
- . intégrer le stationnement dans le paysage.

Le projet d'aménagement de la place Franklin Roosevelt est le suivant :

- au centre, un square, ponctué de vastes massifs d'arbustes, accueille chaises et bancs. Il sert d'articulation avec les différentes liaisons piétonnes vers la zone de loisirs, le centre-ville et le parc de la Poste,
- un espace est dédié aux jeux d'enfants,
- une allée marque l'entrée de la zone de loisirs et délimite le square des jeux d'enfants,
- au sud, une terrasse surélevée borde la voie de desserte de la résidence Le Golf et permet l'installation de tables pour le restaurant,
- à l'est, le parking s'intègre dans cet espace paysager : le sol est engazonné (revêtement de type evergreen), une voie bordée assure la liaison avec le chemin de l'Afrique,
- tout autour de cette grande place, les trottoirs facilitent les déplacements des piétons et intègrent deux quais de bus.

Pour favoriser les déplacements des piétons, le carrefour est aménagé en carrefour urbain :

- le nombre de voies automobiles est réduit,
- les trottoirs sont élargis aux angles du carrefour.

Le projet d'aménagement de la rue de la République est le suivant :

- la rue est aménagée en zone 30 et traitée avec des plateaux,
- les plantations arbustives sont basses pour ne pas créer d'obstacles réels et pour répondre à la présence de nombreux réseaux enterrés.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de cette première tranche est estimé à 4 770 000 € TTC. Un appel d'offres ouvert de travaux sera lancé pour la réalisation de ce projet, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. La réalisation des travaux pourrait intervenir dès avril 2007.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération, et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la commune de Chassieu demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relèvent normalement de ses attributions (aménagements paysagers, fontainerie, éclairage public).

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera passée à cet effet. Elle précise également les modalités de versement de la participation financière de la commune de Chassieu correspondant aux équipements relevant de ses attributions et estimée à 840 000 € TTC.

Compte tenu des domanialités partagées sur cette opération, les modalités des régularisations foncières seront précisées dans une délibération ultérieure à établir avec la Commune.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée (1 100 000 €), il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 3 670 000 € afin de financer :

- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
- les travaux proposés.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la place Franklin Roosevelt et de la rue de la République (première tranche) à Chassieu, pour un coût global prévisionnel de 4 770 000 € TTC, avec une participation communale estimée à 840 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la commune de Chassieu.

3° - L'autorisation de programme, individualisée le 22 septembre 2003 pour l'opération n° 669 - Chassieu : espaces Roosevelt-République (première tranche) est complétée pour un montant de 3 670 000 € en dépenses et de 840 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 1 000 000 € en 2007,
- . 2 670 000 € en 2008 ;

- pour les recettes :

- . 420 000 € en 2007,
- . 420 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,